



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 116396

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessité de renforcer les études conduites sur l'orientation et la formation des jeunes. Nous savons désormais que la «sécurité» d'un parcours professionnel dépend largement de la capacité à savoir le traiter de manière individuelle et donc adaptée. Les réalités sont de plus en plus différentes et les parcours de formation et d'orientation proposés aux jeunes ne cessent de se complexifier. Les frontières tendent à devenir de plus en plus floues entre les filières généralistes et celles professionnelles et il en va de même pour la différence à établir entre études et travail. Nous savons aussi que certains «marqueurs» agissent favorablement dans l'esprit des recruteurs comme le choix de filières généralistes sélectives suivies par d'éventuelles spécialisations. Les jeunes présentent donc des itinéraires différents qui sont autant d'opportunités si nous disposons d'une connaissance plus poussée de leurs parcours. Certes, depuis quelques années, les panels de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) de l'éducation nationale et enquêtes Génération du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) apportent des informations précieuses mais comme l'indique une note récente du Céreq : «Le panel de la DEPP et les enquêtes génération ne permettent pas les mêmes interprétations, notamment sur l'impact de la conjoncture sur les parcours scolaires et professionnels.» Il est nécessaire de mieux appréhender les dernières années de parcours scolaire et de formation au regard d'une description plus fine des débuts professionnels. Nous devons dès lors nous doter d'outils adaptés afin de relever ce défi et de mieux accompagner les jeunes au moment si difficile de leur entrée sur le marché de l'emploi. En conséquence, il lui demande s'il partage ses analyses et quelles sont ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

L'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire figurent parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. L'accompagnement est renforcé et diversifié à tous les niveaux de la scolarité pour permettre à l'élève de faire ses choix de façon éclairée. Le parcours de découverte des métiers et des formations (circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008) généralisé depuis la rentrée 2009 dans les collèges et les lycées a pour but d'accompagner l'élève tout au long de sa scolarité de la cinquième à la terminale dans l'élaboration de son projet. Il met l'accent sur la découverte des métiers, des formations et la connaissance de soi pour rendre l'élève acteur de son parcours scolaire. Les partenariats sont renforcés et développés pour intégrer et concrétiser la relation formation-emploi. L'approche de l'emploi est intégrée au travers d'analyses d'éléments statistiques sur l'insertion, d'enquêtes, de rencontres de professionnels, de visites d'entreprises... Au lycée, le tutorat, l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et les stages passerelles proposent du temps scolaire spécifiquement dédié à l'orientation. L'orientation active permet aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur. Tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit pouvoir recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation ainsi qu'un conseil personnalisé. Des ressources diverses (productions écrites, numériques et multimédias de l'ONISEP, productions de branches professionnelles) sont mises à sa disposition pour l'aider dans ses choix. Les enquêtes et évaluations permettent de mesurer les effets

des évolutions du système éducatif et contribuent à la mise en oeuvre de mesures adaptées pour contribuer à améliorer l'orientation et l'insertion des jeunes. Le service statistique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative s'est doté d'outils pour analyser l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail. Par exemple, des informations individuelles à des fins statistiques sur les apprentis sont recueillies sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie du système éducatif (lycées professionnels et centres de formation d'apprentis). D'autres données sont également mobilisées, comme l'enquête Emploi de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et les enquêtes du CEREQ (centre d'étude et de recherche sur les emplois et les qualifications). L'augmentation récente de la taille de l'échantillon de l'enquête Emploi joue en faveur d'une amélioration de la qualité des statistiques issues de cette source. La multiplicité des sources disponibles, chacune avec ses spécificités, rend nécessaire la coordination entre les organismes qui les exploitent. Un groupe d'échanges et de coordination s'est constitué entre la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), l'INSEE, le CEREQ et la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Ce groupe publie des données coordonnées sur les relations entre formation et emploi et travaille à l'utilisation de concepts harmonisés entre ces organismes, pour une plus grande lisibilité des résultats et améliorer la connaissance sur l'insertion professionnelle des jeunes. Les parcours scolaires sont désormais le fruit d'une réflexion constante intégrant les axes objectifs et subjectifs et reposent sur la mobilisation de tous et de tous les services pour contribuer à mieux préparer l'orientation et l'insertion des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116396

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 août 2011, page 8492

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13674